

E.2.a.- V/R

Montevideo, le 30 octobre 1952.

RAPPORT POLITIQUE N° 4.

Protestation argentine
au sujet de
l'accord aéronautique
avec la Grande Bretagne.

PA.21.31. 9B

Monsieur le Conseiller fédéral,

Dans un récent rapport, je vous faisais savoir que les relations entre l'Uruguay et l'Argentine n'avaient jamais été aussi mauvaises. Je me permets aujourd'hui de vous signaler de nouveaux événements qui viennent d'envenimer encore ces rapports.

Il s'agit tout d'abord d'un décret argentin qui prescrit aux ressortissants argentins désirant passer la frontière d'obtenir un visa préalable, condition inexistante jusqu'ici, car le passeport suffisait. La demande de visa fera l'objet d'une décision favorable ou défavorable, après un délai minimum de 45 jours. Cette mesure met pratiquement fin au trafic des voyageurs, par ailleurs déjà fort limité.

Un second événement plus grave et pouvant avoir des répercussions diplomatiques est la protestation que vient d'adresser le Gouvernement de Buenos Aires à l'Uruguay au sujet du Traité aéronautique entre la Grande Bretagne et l'Uruguay, conclu en 1947 et qui allait être mis en vigueur. Suivant ce traité, l'Uruguay reconnaît que les avions de la ligne reliant l'Angleterre et l'Amérique du Sud pourront faire escale aux îles Malvines (Falkland), revendiquées, comme vous le savez, par l'Argentine. La Chancellerie de Buenos Aires, invoquant les résolutions souscrites aux conférences interaméricaines de Bogota et de La Havane, suivant lesquelles doit être proscrire toute conquête territoriale imposée par la force, fait un grief à l'Uruguay de méconnaître les droits de l'Argentine sur ces territoires "irréremédiablement nationaux".

Monsieur le Conseiller fédéral Max PETITPIERRE,
Chef du Département Politique Fédéral,



Une seconde question que soulève cette note est celle de la présence, depuis l'année 1924, d'un agent consulaire honoraire uruguayen à Port Stanley, situation que l'Argentine qualifie d'"inadmissible" et sur la gravité de laquelle elle insiste formellement.

Dans sa réponse rédigée en des termes dignes mais catégoriques, le Gouvernement uruguayen relève que ni l'accord aéronautique mentionné, ni la présence d'un agent consulaire aux îles Malvines, ne peuvent être interprétés comme manifestant une intention quelconque de l'Uruguay de méconnaître les droits de l'Argentine sur ces territoires. A l'appui de son argumentation, il cite divers accords internationaux de transport (entre autres des accords signés par l'Argentine elle-même) qui mentionnent des lieux ou des contrées sans que pour cela la juridiction sur ces contrées soit soulevée. Quant à la présence d'un fonctionnaire uruguayen aux Malvines, elle n'implique nullement une reconnaissance de la juridiction britannique. Nombreux sont les précédents d'une pareille situation: Gibraltar pour l'Espagne, Bêlice pour le Guatemala et le Mexique, etc.

En fin de compte, le Gouvernement uruguayen considère sans fondement la plainte que lui adresse la Chancellerie argentine sur des faits qui, à son avis, ne peuvent nullement être interprétés comme une contestation de l'Uruguay des revendications argentines sur les îles Malvines.

Dans les milieux officiels, on se demande avec une certaine préoccupation à quoi l'Argentine en veut venir et ce que Péron prépare contre l'Uruguay. Pourquoi prendre prétexte maintenant d'événements datant de plusieurs années? Fort habilement, en soulevant le problème des Malvines, il a touché une question qui tient à coeur à tous les Argentins et qui lui assure le consentement unanime de la population. Pour s'expliquer ces développements, il convient de ne pas oublier, cependant que, si ces deux peuples sont d'origine et de tradition communes, la politique de fond de Buenos Aires a, sous tous les régimes, toujours été opposée à l'Uruguay, soucieuse qu'elle était d'unifier les intérêts dans le Delta de la Plata. Les questions portuaires ont joué un rôle prépondérant dans ces relations. Il ne s'agit donc pas d'un revirement

mais plutôt d'une manifestation de cette longue antinomie. A ses débuts, le régime péronien n'avait d'ailleurs pas dissimulé ses desseins envers les territoires de la République Orientale. Aurait-il maintenant l'intention de les mettre à exécution ou peut-être de créer en Amérique du Sud un mouvement anti-libertaire en s'assignant comme première cible l'Uruguay? S'il ne prépare pas, à proprement parler, un coup contre le pays, il va sans doute s'efforcer de lui en porter plusieurs, suivant la tactique déjà connue de la guerre froide. Il va sans dire que le petit pays en souffrira sensiblement.

La Chancellerie de Montevideo a reçu de nombreux gouvernements étrangers l'assurance d'un plein appui. En ce qui concerne ce continent, c'est sans doute du Brésil que les Uruguayens peuvent attendre la manifestation la plus sûre de sympathie et, le cas échéant, une aide, si tant est que ce pays, lui-même en proie à des difficultés économiques et politiques, soit en mesure de se commettre utilement dans ce litige. Son intérêt constant est toutefois de soutenir la République Orientale, territoire neutre, avec lequel les rapports sont depuis longtemps excellents.

D'autre part, pour être juste, il convient de reconnaître que, de son côté, l'Uruguay porte une lourde part de responsabilité de ce qui se passe. L'excès de liberté qui se manifeste dans la presse et notoirement chez les émigrés - qui ne sont soumis à aucun contrôle - peut justifier la mauvaise humeur des Argentins. En menant une politique de véritables coups d'épingle, les journaux, et à leur tête "El Día", organe officiel qui prête ses colonnes à des réfugiés, n'ont pas rendu service à leur pays. La mort d'Evita Perón, l'intention de la canoniser, furent le motif de quolibets innombrables. On comparait ses richesses à celles de Cléopâtre. Le Gouvernement n'intervient pas, laissant faire. Récemment encore s'est constituée une association anti-totalitaire qui, à renfort d'une vaste publicité, mène une violente campagne contre les dictatures. De la prudence s'imposerait, si l'on ne veut pas mener les choses au pire. C'est l'avis de bien de gens raisonnables, mais l'habitude des excès étant prise, il sera d'autant plus difficile aux dirigeants de faire marche arrière que ce sont les politiciens qui mènent le jeu et que le parti colorado au pouvoir, féroce anti-dictatorial, se fait le champion d'une liberté d'expression sans limite.

Un règlement de cet incident ne paraît pas prochain, car on annonce une nouvelle réplique de termes encore plus énergiques de la Chancellerie argentine. Entretemps, celle-ci a décrété une mesure touchant à vif les intérêts uruguayens: l'interdiction aux unités navales argentines en partance pour l'Europe de faire escale à Montevideo. Or, l'Uruguay a frété un important tonnage argentin pour ses transports à l'étranger. Il en subira un tort matériel considérable.

J'aurai soin de vous tenir au courant des développements de cette affaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

EMILE FONTANEL

Annexes:

4 copies.